

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 22/2023

| | | | | | |
|-------------------------------|---|------|--------|------------|-------------------------|
| OBJET : | APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 | | | | |
| <i>Nomenclature :</i> | <i>5.2 Fonctionnement des Assemblées</i> | | | | |
| Présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non participant au vote |
| 11 | 12 | 12 | | | |
| Rapporteur : | Pierre GUIBLIN | | | | |
| Secrétaire de séance : | Laetitia GLORIAU | | | | |

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Ginetto ANZIL, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Carole BENARD, Nicolas BERGER, Adrien FONTAINE.

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Jeanne GAZEAU a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN.

Absentes excusées :

Madame Sandrine BELIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRÉSENTS A LA SÉANCE : 11

Date de convocation : 6 novembre 2023

Date d'affichage : 6 novembre 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la transmission du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2023 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :
Accusé de réception en préfecture
018-261800338-20231114-DCA222023-DE
Reçu le 17/11/2023 • **approuve le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 3 octobre 2023 (document annexé).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 14 novembre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Pierre GUIBLIN



La secrétaire de séance,

Laetitia GLORIAU

Date de publication : 17/11/23

Mode de publication : mise en ligne.